

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 14 février 2017

Délibération n° 2017 – 14/02/2017 – 13

*Demande de subvention FEDER pour le projet de recherche
« Quel avenir pour les bocages et les forêts du Morvan »*

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la recherche rendu en sa séance du 8 décembre 2016

Après en avoir délibéré

Approuve avec 28 voix pour (unanimité) :

la demande de subvention FEDER pour le projet de recherche « Quel avenir pour les bocages et les forêts du Morvan ».

Dijon, le 15 février 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Alain BONNIN

P.J. : Tableau « Demandes FEDER »

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Demandes FEDER pour la Commission de la Recherche du 08 décembre 2016

Nom porteur(s)	Equipe de recherche	Titre	Coût total	FEDER	Région	Etat	Département	Autofinancement	TVA
Martine Clouzot	MSH	Quel avenir pour les bocages et les forêts du Morvan ?	153 899,00	71 174,00	24 500,00	17 500,00	5 000,00	35 725,00	TTC